

# GRANDES ÉTAPES DU PROJET ET DÉCISIONS DES AUTORITÉS

Procédure principale

Initiative populaire

Confédération

Autres interventions

## Fiche du plan directeur

2012

**Prise de contact**  
initiale entre Geo-Energie Suisse et les autorités cantonales. Adoption par le Gouvernement le 11 décembre 2012 de la fiche "5.07.1" du plan directeur cantonal relative à la géothermie profonde.

début 2013

**Prise de contact**  
initiale entre Geo-Energie Suisse et les autorités communales de Haute-Sorne.

mars 2013

**1re présentation**  
publique du projet. Dépôt de l'enquête préliminaire et du cahier des charges de l'étude d'impact sur l'environnement.

22 mai 2013

**Validation de la fiche relative à la géothermie profonde du plan directeur cantonal par le Parlement**, définissant les zones de développement prioritaires et la procédure applicable.

7 mai 2014

**Le Conseil communal prévoise favorablement**  
en accord avec le Conseil général, la construction d'une centrale géothermique pilote sur son territoire.

8 avril 2014

**Le Conseil général de Haute-Sorne**  
tient une séance spéciale pour discuter du projet.

janvier - mars 2014

**2e et 3e présentations publiques du projet**  
Dépôt de la demande de plan spécial et du dossier d'autorisation (de la part du promoteur), y inclus l'étude d'impact sur l'environnement.

## Plan spécial cantonal

12 mai au 20 juin 2014

**Phase de consultation**  
du plan spécial cantonal avec recueil des questions et remarques de la population et d'organismes tiers. Une séance destinée à répondre aux questions de la population se tient le 11 juin à Bassecourt. Trois bulletins d'information sont envoyés aux habitants de Haute-Sorne et de Boécourt.

juin 2014

**Pétition déposée**  
à la chancellerie cantonale, munie de 1662 signatures, demandant un moratoire pour la géothermie profonde jusqu'en 2025.

août 2014

**Analyse de la pétition**  
par le Gouvernement qui constate que les raisons invoquées ne justifient pas l'établissement d'un moratoire sur la géothermie profonde dans le canton.

29 octobre - 28 novembre 2014

**Dépôt et mise à l'enquête publique**  
du plan spécial cantonal "projet-pilote de géothermie profonde".

juin 2015

**Approbation du plan spécial cantonal**  
par le Gouvernement le 2 juin. Levée des oppositions restantes. Signature d'une convention tripartite entre la Commune, le Canton et Geo-Energie Suisse, le 15 juin.

janvier - février 2015

**Séances de conciliation**  
menées par le Canton, entre les personnes ayant fait opposition lors de l'enquête publique et le porteur du projet. La moitié environ des 60 oppositions est retirée à l'issue de ces séances.

18 décembre 2014

**Validation de la fiche**  
relative à la géothermie profonde du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral.

## Recours contre le plan spécial cantonal

6 août 2015

**Dépôt d'un recours**  
par neuf personnes contre l'approbation du plan spécial auprès de la Cour administrative du Tribunal cantonal.

19 mai 2016

**Constitution de CRJ**  
l'association « Citoyens Responsables Jura », opposée au projet.

juin 2016

**Lancement de l'initiative populaire**  
cantonale « Contre la géothermie profonde dans le Jura », par l'association CRJ.

janvier 2017

**Dépôt d'un recours**  
devant le Tribunal fédéral par un collectif de neuf personnes qui conteste le jugement de la Cour administrative du Tribunal cantonal.

décembre 2016

**Octroi d'une garantie**  
de risques d'un montant maximal de 47.8 millions de francs, par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie), à l'exploitant.

13 décembre 2016

**La Cour administrative approuve le projet-pilote**  
de géothermie profonde à Glovelier. Elle admet très partiellement le recours et modifie l'arrêt du Gouvernement sur le plan formel, considérant que, si le Gouvernement n'a pas la compétence de délivrer un permis de construire, un tel permis n'est en l'occurrence pas nécessaire. Pour le reste, la Cour rejette le recours et confirme la décision du Gouvernement.

21 avril 2017

**Dépôt de l'initiative populaire**  
"Contre la géothermie profonde dans le Jura", munie de 4134 signatures.

mai - août 2017

**Le Gouvernement**  
constate la validité formelle de l'initiative le 16 mai et propose au Parlement, le 29 août, d'accepter sa validité matérielle.

## Suspension du projet

novembre 2017

**Suspension du projet par le Gouvernement**  
à la suite du séisme de Pohang de magnitude 5.5 en Corée du Sud. Une analyse est demandée à l'exploitant.

22 novembre 2017

**Le Parlement**  
déclare la validité matérielle de l'initiative, ouvrant ainsi la voie à son traitement et à un éventuel vote populaire.

24 octobre 2018

**Dépôt d'une motion parlementaire**  
exigeant des promoteurs l'établissement d'un rapport sur l'état des bâtiments, par une entité neutre.

27 juin 2018

**La Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal invalide l'initiative populaire**  
« Contre la géothermie profonde dans le Jura » suite aux recours de deux citoyens. Elle juge l'initiative contraire au droit fédéral. Les auteurs de l'initiative renoncent à recourir au Tribunal fédéral, de sorte que la décision de la Cour constitutionnelle entre en force, excluant un vote populaire.

20 juin 2018

**Dépôt d'une motion parlementaire**  
demandant l'arrêt immédiat et définitif du projet.

## Rejet des recours par le Tribunal fédéral

21 novembre 2018

**Le Tribunal fédéral valide le plan spécial cantonal**, en rejetant le recours déposé contre la décision de la Cour administrative cantonale. Le plan spécial cantonal entre en force, mais la réalisation du projet reste suspendue en attente des résultats de l'analyse demandée par le Gouvernement suite au séisme à Pohang.

19 décembre 2018

**Le Parlement accepte**  
la motion demandant l'arrêt immédiat et définitif du projet par 30 voix contre 25. Comme elle porte sur un domaine de compétence du Gouvernement, la motion n'est toutefois pas juridiquement contraignante, mais a seulement valeur de recommandation.

27 mars 2019

**Le Parlement accepte**  
la motion exigeant un rapport sur l'état des bâtiments potentiellement impactés par le projet.

6 avril 2020

**Ouverture d'une procédure**  
par le Gouvernement, pouvant mener à modifier voire à révoquer l'arrêt d'approbation du plan spécial "projet-pilote de géothermie profonde". Publication du rapport d'expertise du SED.

octobre 2019

**Rapport d'expertise**  
du Service sismologique suisse (SED), suite au séisme induit survenu à Pohang, en Corée du Sud. Celui-ci intervient après le rapport d'analyse de l'exploitant et confirme la pertinence des conditions imposées et de la gestion des risques prévue. Ces conclusions ne justifient pas l'arrêt du projet.

septembre 2019

**Octroi par l'OFEN**  
à l'exploitant d'une contribution à l'exploration, à hauteur de 64.1 millions de francs. La garantie de risques est annulée.

## Reprise du projet

juin 2020

**Augmentation de la contribution fédérale**  
à l'exploration de 64.1 à 90 millions de francs. La contribution vise à soutenir des mesures complémentaires dans le but de réduire encore le risque sismique.

janvier 2022

**Décision de principe**  
du Gouvernement en faveur de la reprise et de la réalisation du projet, sous réserve de renforcer le cadre sécuritaire et d'obtenir des garanties de la part du promoteur. Ouverture d'une phase de négociation.

juin 2022

**Signature d'une nouvelle convention**,  
cette fois-ci, entre l'exploitant et l'autorité cantonale mettant fin à la procédure tendant à révoquer l'arrêt d'approbation et relançant le projet avec des mesures de sécurité et d'encadrement renforcées.

novembre 2022

**Mise en place de la CSI**  
(Commission de suivi et d'information) qui a pour but d'informer de manière neutre, d'engager et de faciliter le dialogue avec la population et toutes les parties prenantes.

25 octobre 2023

**Début des travaux**  
de génie civil sur le site de forage à Glovelier.

juin 2023

**Constitution du Comité de patronage**  
présidé par l'ancien conseiller aux Etats Olivier Français, avec une représentation du Parlement jurassien.

mai et septembre 2023

**Manifestations**  
à Glovelier et Delémont organisées par CRJ à l'encontre du projet, rassemblant jusqu'à 1000 personnes.

décembre 2023

**Constitution du GEI**  
(Groupe d'experts indépendants) en charge d'accompagner l'Etat sur le suivi des aspects liés à la sismicité induite.

24 janvier 2024

**La Section des permis de construire**  
(SPC) déclare irrecevable la requête tendant à faire constater la péremption de «permis de construire» délivré pour le projet de géothermie profonde. La SPC s'était déjà prononcée sur ce sujet en décembre 2022, puis en juin 2023. Elle confirme qu'il n'existe pas de permis de construire dont la péremption pourrait entrer en considération. Le projet de géothermie profonde à Glovelier reste autorisé. Aucun recours n'a été formulé contre cette décision.

avril 2024

**Sondage de la Commune**  
Ne pouvant pas organiser un vote consultatif comme elle le souhaitait, un tel vote n'étant pas prévu par le droit cantonal, la Commune de Haute-Sorne envoie un sondage à ses habitants âgés de plus de 16 ans, qui comprend près d'une dizaine de questions sur la géothermie.

août 2024

**Fin du forage exploratoire**  
à une profondeur de 4'004 mètres.

24 mai 2024

**Manifestation d'opposants**  
organisée sur site en marge d'un événement célébrant le premier coup de pioche. Plusieurs débordements ont lieu à cette occasion. juin 2023

21 mai 2024

**Début des travaux de forage**

## Début du forage exploratoire

août 2024

**Publication des résultats du sondage**  
organisé par la Commune. 35.9% des personnes interrogées ont répondu au sondage et 73% d'entre elles se déclarent opposées au projet de géothermie.

juin - juillet 2025

**Réalisation du test de stimulation**  
Il avait pour objectif d'évaluer la réponse de la roche aux injections et la capacité de la roche à réservoir géothermique à permettre la circulation d'eau. Les résultats de ce test constituaient un élément essentiel pour une meilleure compréhension du sous-sol et une meilleure évaluation du risque sismique.

novembre - décembre 2025

**Nouvelle législation des autorités jurassiennes**  
Les nouveaux membres du Gouvernement et les députés au Parlement ont été élus pour la législature 2026-2030. Jean-Paul Lachat a été désigné à la tête du Département de l'environnement et de la culture, succédant ainsi à David Eray comme ministre en charge du dossier de Haute-Sorne.

21 mai 2026

**Publication d'une demande de concession**  
pour le prélevement d'eau dans le ruisseau du Tabeillon. Cette demande de Geo-Energie Jura a fait l'objet d'une période de consultation publique d'un mois.

22 juin 2026

## Fin de la période de consultation

Après un mois de consultation publique et une séance d'information organisée le 1er juin, l'Office de l'environnement a recensé 15 oppositions à la demande de concession. Elles ont été déposées par deux ONG et plusieurs riverains.